

Ce guide vous sera utile pendant toute votre maîtrise. SVP, lisez-le bien et consultez-le lorsque vous avez des questions.

**Le programme de maîtrise avec stage** (ST), 205010, comporte 45 crédits au total : 16 crédits de cours (scolarité – blocs A,B,C,D) et 29 crédits de stage/ essai critique (bloc E).

- **Bloc 70A** : min 6 crédits, max 15 crédits (option - séminaires du Département)
- **Bloc 70B** : maximum 3 crédits
  - ANT 6802 travaux pratiques
- **Bloc 70C** : min 1 crédit, max 1 crédit (BIE 6040 - éthique de la recherche)
- **Bloc 70D** : max 6 crédits
  - 1 cours (3 crédits) maximum 1<sup>er</sup> cycle
  - 1 cours (3 crédits) hors département ou hors institution ou
  - 2 cours (6 crédits) hors département
- **Bloc 70E** : 29 crédits obligatoires
  - ANT 6500 - Projet de stage 3 crédits
  - ANT 6510 - Stage 9 crédits
  - ANT 6515 – Essai critique de stage 17 crédits (évaluation par 2 professeurs : directeur de recherche + un autre professeur)

Vous pouvez consulter la structure du programme en ligne pour plus de détails au lien suivant :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-anthropologie/>

**Scolarité** (première année de maîtrise)

#### **La liste des cours**

Chaque année, la liste des nouveaux horaires de cours est disponible en mai. (S'il y a des changements, les horaires sur synchro sont toujours à jour. Une version papier des horaires sera diffusée également sur notre site web)

CRÉPUQ : Il vous est possible de vous inscrire à 3 crédits de cours hors Université de Montréal, lorsqu'autorisé par votre directeur de recherche (Bloc B) ([www.crepuq.qc.ca](http://www.crepuq.qc.ca)). Vous allez sur le lien « Autorisation d'études hors établissement »).

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/ententes-interuniversitaires-crepuq/>

**Stage et essais critique** (seconde année de maîtrise à l'exception de \*ANT 6500)

Trois (3) crédits sont alloués au séminaire ANT 6500 Projet de stage, neuf (9) crédits au stage ANT 6510 lui-même et dix-sept (17) crédits à l'essai critique de stage ANT 6515.

- \*Le Séminaire projet de stage ANT6500 devra être suivi en cours de scolarité, préférablement en seconde session de scolarité.
- Le cours d'éthique de la recherche BIE6040 doit être suivi en période de scolarité (avant le stage).

#### **Inscription**

La scolarité minimale obligatoire à la maîtrise est de 3 trimestres plein temps ou l'équivalent (6 trimestres demi temps). Lorsque la scolarité minimale est complétée et tous les cours exigés réussis, l'étudiant peut être inscrit en statut rédaction. L'inscription est obligatoire à tous les trimestres à moins d'une demande d'interruption des études.

## **Modification d'inscription**

Toute demande de modification d'inscription doit se faire par écrit à votre TGDE, en respectant les dates limites de modifications des choix de cours

<https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/periodes-et-dates-limites-officielles/>

## **Durée des études**

À compter de l'inscription initiale, le candidat a deux ans pour présenter son mémoire.

## **Centre étudiant :**

Vous trouverez l'information suivante concernant votre dossier sur votre centre étudiant : votre inscription, votre horaire personnel, vos droits de scolarités, vos relevés de notes, preuve d'inscription. En cas de difficulté à naviguer dans votre centre étudiant, appelez le 514-343-7212.

## **Étapes obligatoires**

Une étape obligatoire n'est pas reliée à un cours, mais il s'agit d'une exigence clé qu'un étudiant doit compléter afin d'obtenir son diplôme. Les étapes obligatoires sont assignées à un étudiant et servent à faire le suivi jusqu'à leur achèvement. Les étapes obligatoires à la maîtrise sont :

### Enregistrement du directeur de recherche

Quand : lors de l'admission

- Formulaire disponible sur le site du Département d'anthropologie

### Plan d'études global

Quand : avant le début des inscriptions (mai), et à chaque nouvelle année d'étude.

- L'étudiant doit remplir un plan global d'études
- Le remettre à la TGDE au mois de mai de chaque année
- Le formulaire est disponible sur le site du département d'anthropologie
- Ce plan doit être préparé avec le directeur de recherche (signature requise)

### Enregistrement du projet de stage/Inscription

Quand : à la fin du séminaire projet de stage ANT 6500 ou au plus tard au troisième trimestre de scolarité

- Formulaire (à venir)
- Demande d'inscription écrite sur le plan global d'études ou par courriel au TGDE

### Choix des évaluateurs

Quand : un mois avant de déposer le rapport de stage

- Le choix du second professeur évaluateur se fait avec le directeur de maîtrise
- Un courriel est envoyé à la TGDE l'informant des évaluateurs du stage, indiquant les coordonnées (adresse courriel) du membre externe.

### Évaluation de stage

- Le milieu de stage (personne référence) sera invité à faire une évaluation qualitative (non pondérée) du stage. Cette évaluation est complémentaire à l'évaluation formelle de l'étudiant.

- Évaluation de l'essai critique(Rapport du jury)

Quand : 1 mois avant de déposer son essai critique, aviser la TGDE de l'évaluateur choisi si différent des évaluateurs du stage

- Le choix du second professeur évaluateur se fait avec le directeur de maîtrise

- Remettre à la TGDE le rapport du jury (stage) attestant la réussite.

Les formulaires doivent être remis à la TGDE.  
(Tout dépôt se fait sous prise de rendez-vous avec la TGDE)

### **Description des attendus – maîtrise avec stage**

- Stage de 9 crédits : représente environ 405-420h selon règlement pédagogique. Peut se faire sur un trimestre.
- Rapport de stage /essai critique : document-synthèse sur le stage, comprenant un volet descriptif (projet de stage, déroulement du stage, i.e. rôle de l'étudiant, pratiques individuelles et collectives au fil du stage, événements particuliers) et un volet critique et réflexif (apport de l'anthropologie à ce milieu/contexte, posture de l'anthropologue, enjeux et défis éthiques, arrimages entre dimensions fondamentales et appliquées de l'anthropologie), max. 40-50 pages (+ biblio et page couverture).
- Évalué et noté par deux professeur.es : le/la professeur-e responsable (directeur de maîtrise) et un-e second-e professeur-e.
- Le milieu de stage (personne référence) sera aussi invité à faire une évaluation qualitative (non pondérée) du stage. Cette évaluation est complémentaire à l'évaluation formelle de l'étudiant.
- La réussite du stage est obligatoire

Avant de débiter la rédaction de votre essai critique, assurez-vous de consulter votre directeur de recherche

En cas de question relative aux règles générales de votre parcours académique, consultez **le règlement pédagogique de la FESP**:

[secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/](http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/).

### **Commander un document officiel**

Afin d'obtenir certains documents (relevé de notes officiel, preuve d'inscription, attestation particulière en voie d'octroi de diplôme, ou formulaire à faire compléter), vous pouvez faire la demande au registraire par ce lien :

<https://registraire.umontreal.ca/documents-officiels/commander-un-document/>

### **Droits de scolarités**

Toute modification de facturation demande quelques jours avant d'apparaître à votre centre étudiant. Au besoin, communiquez directement avec le bureau du Registraire section droits de scolarité:

[www.etudes.umontreal.ca/joindre/index.html](http://www.etudes.umontreal.ca/joindre/index.html)

<https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/droits-de-scolarite-direction-des-finances/>

### **Bourses**

Il existe un site Web de l'Université de Montréal concernant toutes les bourses auxquelles vous êtes admissibles ([www.bourses.umontreal.ca/](http://www.bourses.umontreal.ca/)). Consultez-le d'abord lorsque vous avez des questions.

<https://fesp.umontreal.ca/ce-quit-faut-savoir/financement/bourses/>

### **Bureau des étudiants internationaux**

Les étudiants étrangers doivent contacter le bureau des étudiants internationaux concernant toutes les formalités d'immigration ou encore les renouvellements de permis

d'études qui sont obligatoires et qui doivent être valides dans les temps requis.  
<http://www.bei.umontreal.ca/>

### **Divers**

Les nouveaux étudiants **inscrits à des cours** au trimestre d'automne 2019 pourront commander en ligne leur carte d'étudiant à compter du **1<sup>er</sup> juin**  
<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>

### **Registraire**

[www.etudes.umontreal.ca/joindre/index.html](http://www.etudes.umontreal.ca/joindre/index.html)

Pour tout problème concernant **Studium**, vous devez contacter directement Studium ([studium.umontreal.ca/](http://studium.umontreal.ca/)) sous la rubrique « Soutien étudiant ».